

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 2 juin 1858

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Allard](#) est cité(e) dans cette lettre
[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (113r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 2 juin 1858, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29661>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 juin 1858](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Forest, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Sur l'acquisition du site du nouvel établissement industriel de Bruxelles. Godin a reçu le jour même une lettre d'Alexandre Brullé lui demandant de verser 130 000 F le 3 juin chez un changeur à Paris. Godin juge que le délai est court, promet de faire son possible, mais aurait aimé avoir des garanties de la part de monsieur Allard et pouvoir faire le versement chez Allard fils. Godin ne s'oppose pas au recrutement de monsieur Brain par Brullé « s'il n'est pas réellement épuisé au moral et au physique par les revers de fortune ». Godin informe Brullé que le coût du transport d'une cuisinière n° 10 à domicile dans Paris est de 6,43 F et de 3,70 F en gare à La Chapelle.

Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 112/114 ».

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées

- [Allard fils](#)
- [Allard \[monsieur\]](#)
- [Brain \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [La Chapelle, Paris](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Allard

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

ActivitéFouriéisme

BiographieCorrespondant de Godin en 1844 à propos de l'[École sociétaire](#).

NomBrullé, Alexandre (1814-1891)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriéisme
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieÉditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#). Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 2 juin 1636

115

Mon cher Monsieur Brûlé

114
115

Votre lettre du 30 mevois le ayours fait 2
est bon court pour faire paix. Il est un temps
je 130 mille denier 3^e pour l'atout je suis
essayer si la chose sera possible. Je voudrais que
une plaisir que vous ayez rire de l'attente
une plus longement la contention faite a ce
ceulz frere son frere des dommages d'oubliette
je voudrais que quelque prudence il a qui a
il est entre vous tant voulut me sauve la double
garantie de lui et son fils dis que le devront
être fait.

je crois bien vous parler le temps moi même
en ces dommages je vous l'adresserai mais vous
n'en dites pas enore si le moment ne peut
de faire chez Mr. Bellard fils a que je vois vous
engager en justice pour être assuré parfaitement a
Péruelle. Cela le monsieur par retour du courrier
que moi auvez empesché a faire faire au
sujet de Mr. Brûlé je regarde seulement que vous
ayez que jusqu'au bout du temps qu'il vous
faut que vous engage nassau a lui dire que je
vous ai autorisé a faire ce que vous levez
mez le lui laisser croire que cela puisse etre défaillit
et assurer dans tout ce qu'il fera ne est pas
ruelement specier au moral et au physique par
ce worse de force.

je ne vois pas quel y ait lieu de vous empêcher
de faire une audience n° 10 soit de transport.

je 6.45 je a Domme de Paris ou
je 3.40 en gare a la chapelle

Votre affoui

Gobin